COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2025

Fracture sanitaire : en 10 ans, un accroissement intolérable des inégalités d'accès aux soins

Alors que l'UFC-Que Choisir se mobilise de longue date contre la fracture sanitaire et la désertification médicale, l'Association publie aujourd'hui une nouvelle étude inédite qui révèle une aggravation de la mauvaise répartition des médecins sur le territoire : trois quarts des départements ont vu leur situation se détériorer en 10 ans. Les politiques publiques menées jusqu'à présent, fondées sur de coûteuses incitations, échouent à endiguer cette situation. Une régulation de l'installation des médecins s'impose plus que jamais.

Un accès aux soins de plus en plus inégalitaire
Les résultats de l'étude sont sans appel, la fracture territoriale ne cesse de s'élargir :

- 73 départements ont subi une baisse de leur densité médicale entre 2014 et 2023 ;
- Parmi les 50 départements les moins bien dotés en médecins par rapport à la population 2014, 44 ont encore vu leur situation se détériorer ;
- À l'inverse, parmi les 50 départements les mieux pourvus en 2014, 22 enregistrent une amélioration.

Les disparités territoriales s'accentuent dangereusement :

- Les 10 départements les moins dotés en 2014 comptaient en moyenne 18,6 médecins pour 10 000 habitants, ce chiffre tombe à 16 en 2023 ;
- Dans le même temps, les 10 départements les mieux dotés connaissent une légère hausse de leur densité, passant de 44,04 à 44,16 médecins pour 10 000 habitants ;
- Par exemple, en 2023, la densité médicale dans l'Eure ou l'Ain est respectivement de 15,7 et 15,9 médecins pour 10 000 habitants (ce chiffre descend même à 8 à Mayotte), contre 42,9 dans le Rhône, 45,7 en Hautes-Alpes, et même 76,8 à Paris.

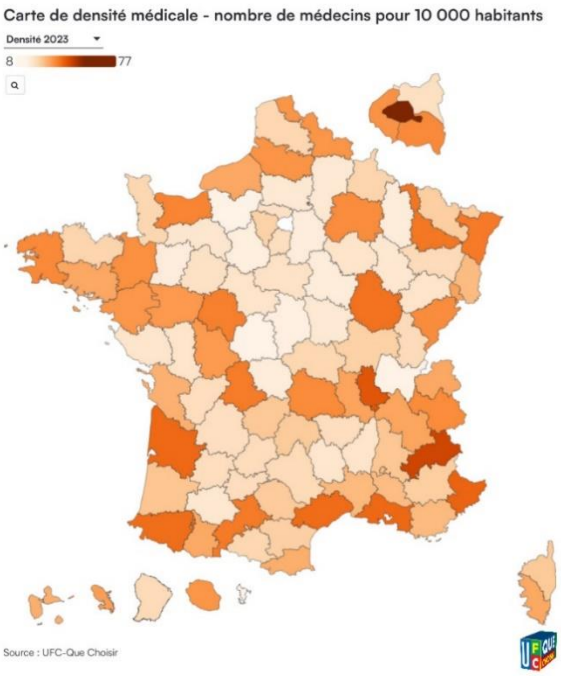

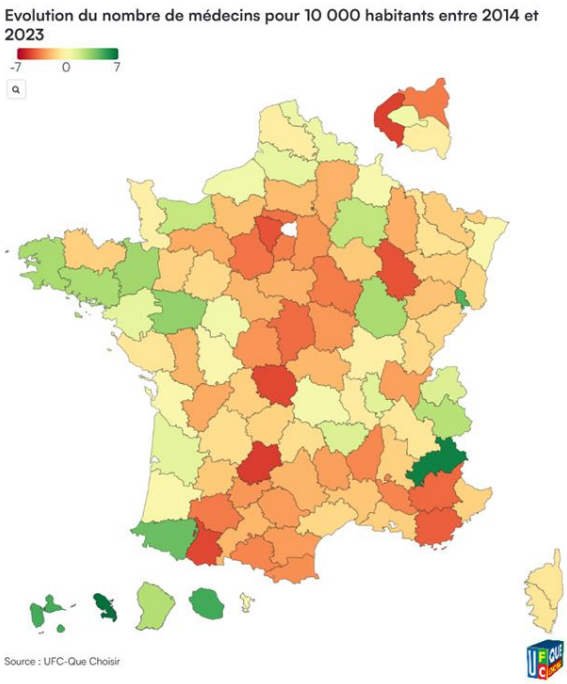

Cette dégradation concerne tous les médecins inscrits à l'Ordre, toutes spécialités confondues. Les inégalités se retrouvent dans toutes les spécialités de médecine libérales analysées dans l'étude : généralistes, ophtalmologues, gynécologues et pédiatres.

Un modèle à bout de souffle : il faut changer de cap

Malgré un nombre total de médecins relativement stable – notamment grâce aux praticiens diplômés hors Union européenne – leur répartition territoriale se détériore. Résultat : des millions de Français vivent aujourd'hui dans des territoires où l'offre de soins est insuffisante, voire inexistante, comme c'est le cas pour la pédiatrie dans la Creuse ou à Mayotte.
L'UFC-Que Choisir appelle les pouvoirs publics à rompre avec l'échec des politiques incitatives, coûteuses et inefficaces.

Un signal encourageant a été donné ce printemps avec le vote à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi transpartisane portée par le député Guillaume Garot, visant à réguler l'installation des médecins. Portée de longue date par l'Association, cette mesure doit désormais être examinée et adoptée sans délai par le Sénat.

Réguler, mais aussi réinvestir

Cette régulation est indispensable, mais elle ne peut, à elle-seule, suffire à combler le retard accumulé. Face à l'ampleur de la crise, l'État doit réinvestir massivement dans la formation des nouveaux médecins et les infrastructures médicales, en ville comme à l'hôpital. Il doit également mettre fin aux pratiques de dépassements d'honoraires, les nouveaux médecins s'inscrivant largement dans des départements où les dépassements d'honoraires sont élevés, particulièrement lorsque la densité médicale y est plus favorable.

Face à une situation d'urgence, l'inaction n'est plus une option. L'UFC-Que Choisir réitère son appel à des mesures ambitieuses, seules à même de garantir à chaque citoyen, partout en France, un accès équitable aux soins.

Contact presse :
Candice Tchoumjeu
ctchoumjeu@quechoisir.org
07.87.19.05.16